



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

poids-lourds

Question écrite n° 98628

Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur la répartition des accidents mortels par catégories de véhicules. Il souhaiterait connaître pour l'année 2010 quel a été le nombre total de morts sur les routes et, pour ceux-ci, le nombre de personnes victimes d'un accident où un poids-lourd a été directement ou indirectement impliqué.

Texte de la réponse

Concernant l'accidentalité de l'année 2010, on ne dispose encore aujourd'hui que de remontées statistiques dites « rapides », sommaires dans leur contenu informatif et d'une fiabilité limitée. C'est par extrapolation de ces remontées rapides que sont établies, à chaque début d'année, les estimations provisoires de l'accidentalité de l'année échue, qui ont fourni pour l'année 2010 un chiffre provisoire de 3 994 personnes tuées pour la France métropolitaine (extrapolé à partir d'un total brut de 3 855). Cette méthode, qui donne de bons résultats en termes de qualité statistique pour l'effectif total, comme on le vérifie régulièrement a posteriori, n'est pas applicable à des effectifs inférieurs. C'est pourquoi ne sont pas publiées d'estimations provisoires officielles quant à la répartition des morts par catégories d'usagers (entre les piétons et les divers types de véhicules). Quant au bilan des décès dans les accidents ayant impliqué un poids lourd, les remontées rapides ne comportent pas les informations correspondantes (mais uniquement le décompte des tués occupants de poids lourds, usuellement 7 à 8 fois inférieur ; par ailleurs ce chiffre brut n'est pas non plus extrapolable). La validation de la base annuelle complète pour 2010 du Fichier national des accidents corporels en cours de vérification (attendue pour juin prochain) fournira des réponses précises et fiables à ces diverses questions.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98628

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2011, page 662

Réponse publiée le : 17 mai 2011, page 5172